

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion TAAZOUR

Programme National Tekavoul de Transferts Sociaux



Avis à Manifestation d'intérêt

Pour le recrutement des structures d'accompagnement AGR pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement des ménages bénéficiaires du paquet de services d'inclusion économique dans le cadre de la sous composante 2.2. Et élaboration d'une stratégie de sortie pour Tekavoul du PASyFiSII.

1. Contexte.

Le Gouvernement avec l'aide de la Banque Mondiale a obtenu un financement pour le projet d'appui aux filets sociaux PASyFiS qui est actuellement dans sa deuxième phase dont l'objectif de développement est : d'accroître l'efficacité et l'efficience du système national de filets sociaux adaptatifs et sa couverture des ménages pauvres et vulnérables par des transferts sociaux ciblés, y compris dans les communautés de réfugiés et d'accueil.

Le projet PASyFiSII s'articule autour de quatre composantes. La composante 1, visera à améliorer l'efficacité des programmes sociaux du gouvernement en mettant à jour le Registre Social, en l'améliorant et en favorisant son utilisation. Cette composante sera mise en œuvre par la Délégation Générale TAAZOUR, qui supervise le Registre Social. La composante 2 sera axée sur l'amélioration de l'inclusion socio-économique des ménages pauvres en renforçant et en étendant le Programme de transferts sociaux Tekavoul, en appuyant une stratégie adéquate de re-certification et de sortie pour les anciens bénéficiaires de Tekavoul et en facilitant leur inscription au registre d'état civil. Cette composante sera également mise en œuvre par la Délégation Générale TAAZOUR. La composante 3 renforcera le système de réponse aux chocs pour les ménages vulnérables aux chocs climatiques en développant davantage le système d'alerte précoce (SAP), le programme d'Elmaouna et la stratégie de financement de la réponse aux chocs et en fournissant une composante de réponse aux urgences (CERC). Cette composante sera mise en œuvre par le CSA et

TAAZOUR. La composante 4 appuiera la coordination et la gestion du projet et sera mise en œuvre par la Délégation Générale de TAAZOUR.

La sous-composante 2.2 appuiera la conception d'une stratégie de re-certification sous forme d'un paquet de services d'inclusion économique au profit des ménages sortants du programme cash transfert. Les premiers bénéficiaires de Tekavoul ont été inscrits au programme en décembre 2016 et achèveront donc le cycle de cinq ans du programme d'ici la fin de 2022. Les ménages dont les revenus sont toujours classés comme pauvres ou extrêmement pauvres (score PMT inférieur à celui associé au seuil de pauvreté ou encore au Registre Social) seront réinscrits pour un nouveau cycle de soutien de cinq ans, et ceux qui ne sont plus éligibles devront quitter le programme.

Les ménages qui sortiront du programme Tekavoul recevront un paquet de mesures d'inclusion économique. Le paquet d'inclusion économique comprendra: (a) L'accompagnement pré-crédation (idéation, entrepreneuriat, compétences transversales et mise en place des structures villageoises); b) Micro-subsidation pour le lancement de l'activité professionnelle et; c) l'accompagnement post-crédation.

Ces mesures seront mises en œuvre par des structures locales que le programme Tekavoul souhaite recruter dans le cadre du présent appel à candidatures.

2. Finalité et objectifs spécifiques :

La finalité de cet encadrement est d'aider les ménages bénéficiaires à réussir leurs microprojets afin d'améliorer leurs conditions de vie à travers le renforcement de leurs capacités. Quant aux objectifs spécifiques de l'encadrement, ce sont les suivants :

- Renforcer les connaissances des bénéficiaires afin de développer leurs capacités à gérer des situations et à prendre des décisions. Il s'agit avant tout de développer des attitudes positives,
- Renforcer les compétences des ménages bénéficiaires en gestion et organisation,
- Renforcer les compétences des bénéficiaires en compétences de vie (objectif de donner aux bénéficiaires des compétences comportementales comme l'initiative personnelle et l'estime de soi),
- Aider les ménages bénéficiaires à bien choisir leurs microprojets,
- Aider les ménages bénéficiaires à élaborer leurs plans d'utilisation,
- Aider les ménages bénéficiaires à assurer une gestion pérenne et viable de leurs microprojets.

3. Durée du contrat : La durée totale prévue de la mission est de **2 ans**.

4. Dossier de candidature :

Les ONG intéressés sont invités à produire, dans leur dossier de manifestation d'intérêt, toutes références et documents permettant d'apprécier leurs expériences et expertises en ces prestations, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdites prestations (CV, références concernant l'exécution des contrats analogues, expériences similaires, etc.).

Une liste de 6 candidats maximum présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières selon la méthode: «de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité et coût)».

Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base des critères suivants :

- **Expérience générale du bureau: 40 points**
- **Expérience spécifique du bureau: 60 points**

Les TDR peuvent être consultés au PASyFis II.

Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :

- Une lettre de candidature ;
- Une liste des expériences générales et spécifiques précisant la nature des activités réalisées ;
- Les attestations de bonne fin délivrées par les clients et toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération ; et
- Un acte de groupement le cas échéant.

5. Langue du dossier, date et lieu de dépôt:

Les manifestations d'intérêts doivent être en langue française, sous format papier A4, et fournies en trois (03) exemplaires. Elles doivent être, Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après: **Commission de Passation des Marchés Publics/TAAZOUR Tavrigh Zeina, B Nord, Lot 105, en Face du «GUICHET UNIQUE» Nouakchott–Mauritanie au plus tard le 25/04/2022 à 11h 00 GMT.**

Ouverture des plis le même jour à **11h 00 GMT**

Lieu de l'ouverture: salle de réunion de la **Commission de Passation des Marchés Publics du TAAZOR (CPMP/TAAZOUR) B Nord, Lot 105, en Face du «GUICHET UNIQUE», Nouakchott – Mauritanie.**

L'enveloppe contenant la Manifestation d'intérêt devra être scellée et porte visiblement la mention: «Manifestation d'intérêts pour le recrutement des ONGs pour l'accompagnement des ménages bénéficiaires du programme d'inclusion économique dans les Moughataas de Mbout, Kankossa, Sélibaby, Ghabou, Barkeol et Ould Yenge».

**Le Coordonnateur National du PASyFis II
Dr. Moulaye El Hacen Zeidane**